

Proposition de loi contre l'obsolescence programmée [1]

13 janvier 2016



Ça bouge du côté de l'obsolescence programmée !

Après l'annonce du Ministre Peeters qui déclarait vouloir lutter contre l'obsolescence programmée, la députée fédérale Vanessa Matz a déposé une [proposition de loi](#) [2] visant à lutter contre ce phénomène.

Si cette proposition venait à être adoptée, la garantie légale passerait de deux ans à la durée de vie du produit. C'est déjà en partie le cas [aux Pays-Bas](#) [3], où la durée de garantie prend en compte la durée de vie moyenne du produit.

Toujours selon la proposition de loi, la durée de vie du produit devrait être affichée, s'il est réparable et si des pièces détachées sont disponibles pendant sa durée de vie. Cela permettrait au consommateur de faire un choix en (meilleure) connaissance de cause.

La Commission Européenne [travaille également sur le sujet](#) [4] de manière structurelle en proposant différentes mesures concernant l'économie circulaire (et ainsi, la réparabilité des produits, entre autres).

L'avenir nous dira ce qui, dans toutes ces mesures, se concrétisera.

Mots-clés :

[obsolescence programmée](#) [5]

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Liens

- [1] <https://www.ecoconso.be/fr/content/proposition-de-loi-contre-lobsolescence-programmee>
- [2] <http://www.vanessamatz.be/documents/CP18122015-Obsolescence-programmee.pdf>
- [3] http://www.cecbelgique.be/20140306/la-garantie-qui-quoi-comment-Attach_s79021.pdf
- [4] http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-15-6204_fr.htm
- [5] <https://www.ecoconso.be/fr/mots-cles/obsolescence-programmee>